

COMPTE-RENDU SÉANCE du 7 avril 2026
Complété à la suite du Conseil municipal du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril, les membres du conseil municipal de la commune de BIRAN, se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 31 mars 2026, par mail.

Etaient présents : M. Julien BARBAT, M. Patrick CAZAUX, M. Patrick DELIGNIERES, M. Adrien DUPRAT, Mme Sophie GODEFROY, M. José-Pierre LOPEZ, Mme Michèle MARTIN, Mme Marie-Josée MASSAROTTO, Mme Laurence SERIS, Mme Julie SOULA, M. Julien SOULAN

Procurations : -

Excusé : -

Absent : -

M. José-Pierre LOPEZ ouvre la séance à 20h35 et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination de la secrétaire de séance pris au sein du conseil. Sophie GODEFROY est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 - Approbation du compte-rendu du 21 mars 2026

Après lecture par Mme Julie SOULA, demande de rectification par Mr Patrick DELIGNERES le compte-rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

2 - Indemnité des élus

Le conseil municipal a pris note de la décision du maire et des adjoints de réduire volontairement leurs indemnités de 200 € chacun, afin de maintenir ces fonds au sein des caisses de la commune.

Accepter à l'unanimité

Cela représente une indemnité de Mr le maire 955,06 brut et des Adjoints 247,64 brut

3 - Election des délégués représentants de la commune dans les syndicats ou autres établissements

SICOM Voirie de Vic-Ficzensac, syndicat intercommunal de voirie
Titulaire Mme Laurence Seris / suppléant Mr Julien Soulan

SYNDICAT TERRITOIRE ENERGIE DU GERS
Titulaire Mr Patrick Cazaux / suppléant Mr Adrien Duprat

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SIAEP
Titulaire Mr Pierre José Lopez / suppléante Mme Laurence Seris

Syndicat intercommunal RPI SAINT JEAN POUTGE BIRAN LE BROUILH MONBERT
Titulaire Mr Pierre José Lopez, Mme Sophie Godefroy et Mme Michele Martin
Suppléant Mme Julie Soula, Mr Julien Soulan et Marie Josée Massarotto

CNAS association
Titulaire Mr Patrick Cazaux / suppléante Mme Sophie Godefroy

Correspondants Défense CorDef
Titulaire Mr Julien Barbat / suppléante Mme Laurence Seris

Syndicat mixte des 3 vallées
Titulaire Mr Patrick Cazaux / suppléant Mr Julien Soulan

SICTOM
Titulaire Patrick Cazaux / suppléante Mme Sophie Godefroy

Remise des convocations au délégation concernée

4 - Élection des conseillers communautaires au Grand Auch Cœur de Gascogne

Proposition
Titulaire Mr Pierre José Lopez et suppléant Mr Patrick Cazaux

Vote pour à l'unanimité

5 - Délégation de fonction du conseil municipal au maire

Lecture d'autorisations de 31 points pour lequel Mr le maire pourra agir sans consultation du conseil municipal

Vote pour à l'unanimité

6 - Lecture de l'arrêté municipal de délégation de fonction et de signature au adjoint

Il est alors rappelé que le maire et les adjoints sont des officiers de police

judiciaire 7 - Fêtes et cérémonies

Mr le maire explique au Conseil municipal qu'il convient de détailler les dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire. Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits ouverts

8 - Avis sur l'adhésion d'une commune à la fourrière animal

Avis favorable à l'unanimité pour que la commune de Miradoux adhère au syndicat mixte des 3 vallées

9 - Attribution de subvention à des associations

Lors de l'examen de la demande de subvention présentée par l'association de pêche de Jegun, il a été constaté que celle-ci sollicitait un montant de 50 €, sans apporter de justification quant à cette augmentation. Il est rappelé que les subventions attribuées précédemment à cette association s'élevaient à 30 €. En l'absence d'éléments explicatifs concernant cette revalorisation, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite favorable à cette demande.

Le conseil municipal a examiné la deuxième demande de subvention présentée par le musée de la Résistance et de la Déportation du Gers.

Après étude du dossier, des informations complémentaires ont été jugées nécessaires afin de pouvoir se prononcer. En conséquence, Mme Godefroy est chargée de prendre contact avec le président de l'association afin d'obtenir les précisions requises.

10 - Tarif location de la salle des fêtes

100 € pour les habitants de Biran, pour une utilisation du vendredi soir au dimanche midi.

Une majoration de 80 € est appliquée en période hivernale. 300 € pour les personnes extérieures à la commune.

11 - Questions diverses

Jardin Lébé - parcelle A071

Le conseil municipal s'est prononcé sur la possibilité de créer un jardin associatif sur la parcelle A071 (jardin Lébé). Un avis favorable a été émis.

Maison Lébé

Suite au départ de la locataire, le conseil municipal a décidé de remettre le logement en location au tarif de 500 € mensuels, avec mise à disposition de la cuisine équipée uniquement.

Demande de Mme Paulette Pradère pour une boîte à livres

Le conseil municipal a été saisi d'une demande de Mme Paulette Pradère visant à installer une boîte à livres à l'entrée du village. Le principe est accepté. Mme Pradère devra revenir vers le conseil afin de préciser l'emplacement envisagé.

Installation de food trucks / camion pizza

Le conseil municipal s'est interrogé sur les modalités d'installation des food trucks (type camion pizza). Il est précisé que les personnes intéressées doivent formuler une demande d'occupation du domaine public. Aucun tarif d'occupation ne lui sera appliqué.

Achat d'un ordinateur pour l'école

Le conseil municipal a fait le point sur l'achat d'un ordinateur destiné à Mme Pareti Géraldine, enseignante, directrice, qui utilise actuellement son matériel personnel. Il a été décidé de relancer l'entreprise sollicitée et, en l'absence de réponse, de demander un devis auprès d'un autre prestataire.

Abonnements Orange sur la commune

Le conseil municipal a examiné la situation des différents abonnements :

L'abonnement internet du gîte, d'un montant de 66 € par mois, sera résilié au départ de la locataire

Concernant la mairie, il est proposé de regrouper l'abonnement avec le portable de M. le Maire, entraînant une augmentation de 7 €

Concernant l'école, il a été constaté l'absence d'accès à internet. Compte tenu de l'augmentation prévue de 2 € sur les lignes fixes à compter du mois de mai, il est proposé d'installer un accès internet, permettant une économie estimée à 10 € par mois. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

Fête des voisins

Mme Godefroy a proposé l'organisation de la fête des voisins à Biran « la fête du voisinage Biranais », le vendredi 29 mai, date officielle nationale, afin de dynamiser la vie du village. Le conseil municipal indique que d'autres priorités sont retenues pour cette année. Cette proposition est mise en suspens.

Employé communal

L'employé communal étant en arrêt maladie depuis 15 jours, et ayant transmis un nouvel arrêt pour 15 jours supplémentaires, le conseil municipal a étudié la possibilité de recourir à une entreprise externe proposée par Mr Soulan pour effectuer les travaux les plus importants (talus, herbes hautes, etc.) afin d'éviter une surcharge de travail à son retour. La décision a été prise en urgence. L'entreprise proposée facture 40 € de l'heure et fournit son matériel.

La proposition a été acceptée avec 10 voix pour.

M. Delignières est contre le recours à une personne extérieure à 40 euros de l'heure alors que nous avons des conseillers municipaux compétent pour régler ce problème en interne.

Cour de l'école

Lors du conseil, il a été constaté qu'aucune assurance n'avait été souscrite pour la nouvelle cour de l'école. Par ailleurs, suite à la chute d'un arbre sur la clôture, le conseil municipal a décidé de couper l'arbre dans les jours à venir.

Poubelles

Mme Martin a proposé qu'un courrier soit adressé aux administrés pour rappeler les consignes de tri et de pliage des cartons, après avoir constaté des cartons non pliés occupant beaucoup de place.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 27 avril 2026 à 20 h 30.

La séance est levée à 00h09